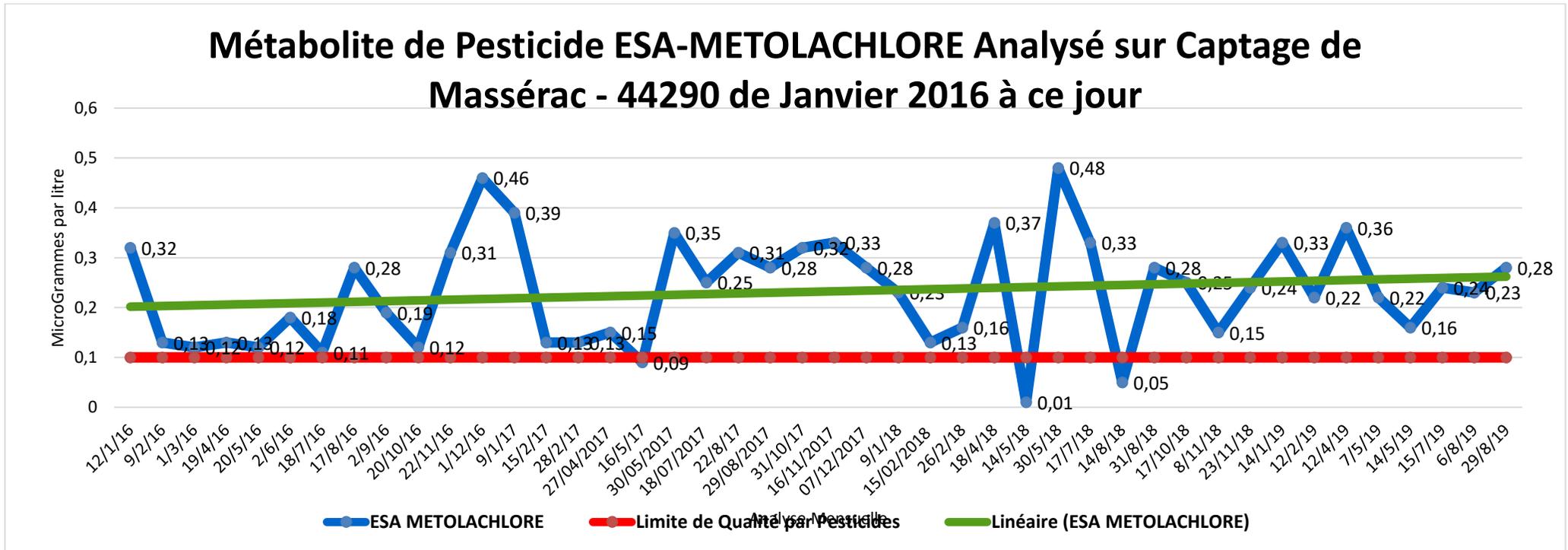




Depuis plus de 3 ans et ½, l'eau distribuée aux 20 000 habitants de la région de Guéméné Penfao en Loire Atlantique est qualifiée par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) comme :

Eau d'alimentation non-conforme aux limites de qualité

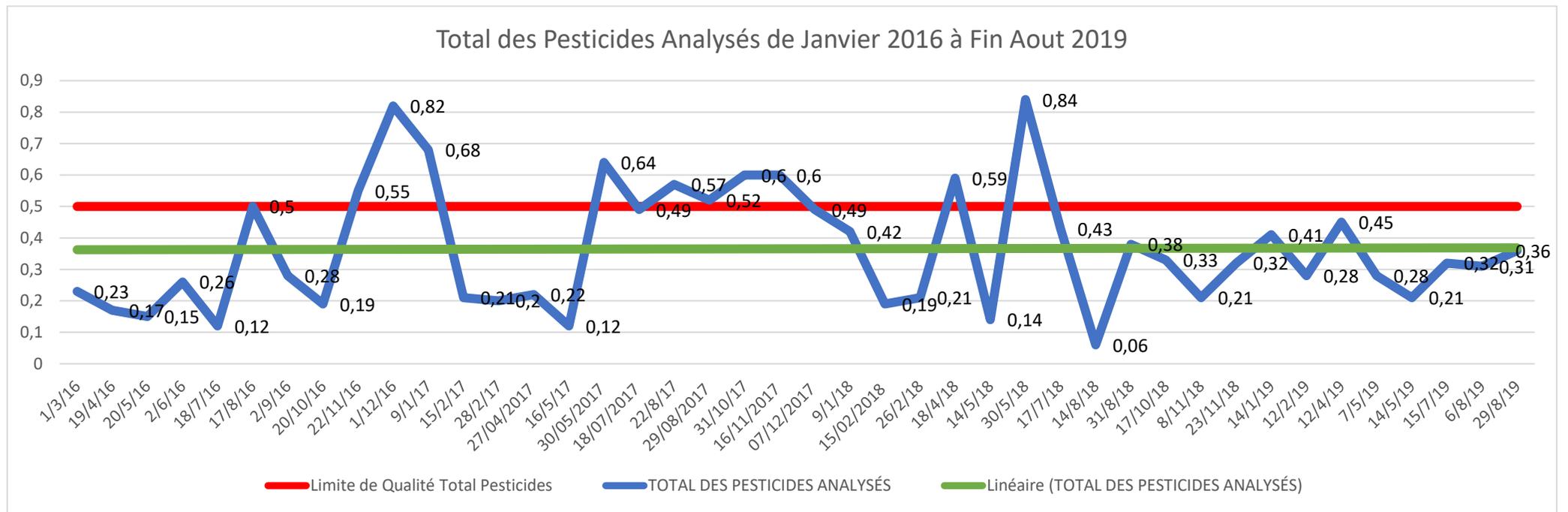


Les analyses du 29 Aout sont toujours au-dessus des limites de qualité pour le métabolite Esa-Métolachlore, désherbant à céréales avec un relevé de 0,28 µg/l (microgrammes par litre) pour 0,10 µg/l de limite de qualité : 2,8 fois au-dessus de la limite de qualité.

L'eau de Massérac est qualifiée par l'ARS de : Eau d'alimentation non-conforme aux limites de qualité.

« Le code de santé publique, dans ses articles R 1321-1 et suivants, prévoit très clairement que les limites de qualité définies doivent être respectées (R 1321-5) avec la mise en œuvre de mesures correctives et si ce n'est pas suffisant, la publication d'un arrêté préfectoral prononçant une dérogation et collatéralement la mise en place d'un plan d'action (R 1321-32) »

Depuis plus de 3 ans et ½, nous buvons une eau contaminée sans qu'aucun élu, qu'aucune autorité, pourtant informé(e), ne s'en inquiète



Pour le Total Pesticides, le relevé est à 0.36µg/l (courbe en bleu) pour 0,50 µg/l de limite de qualité. La courbe de tendance (en vert) est toujours en hausse. Cette analyse est faite sur une liste de pesticides déterminée par l'Agence Régionale de la Santé (ARS). L'ARS ne juge pas opportun de mettre à jour sa liste et refuse malgré nos multiples demandes d'analyser les produits issus des pesticides les plus utilisés en Loire Atlantique, notamment les métabolites du Prosulfocarbe.

Si la totalité des pesticides utilisés étaient analysés, les relevés dépasseraient les seuils permettant la distribution de l'Eau

« La Direction générale de la santé (DGS) dans l'Instruction DGS/EA4 no 2010-424 du 9 décembre 2010, prévoit très clairement que le choix des pesticides à rechercher dans les analyses est à adapter, en fonction notamment des activités agricoles locales, des surfaces cultivées et des quantités de pesticides vendues

Si l'ARS respectait les directives de la DGS, l'eau ne pourrait plus être distribuée à nos robinets



Nous ne voulons pas des Zones Non Traitées (ZNT) de 3, 5 ou 10 mètres, nous voulons l'arrêt de l'utilisation des pesticides